

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/21 à N°2023/43

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du six avril deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC — M. Michel VANHEE –
Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI –
Mme Cécile MESANS – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND –
M. Serge THERY – Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI –
M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT – M. Lucas
LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO –
M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de
RUYTER – M. Jérôme FRANCIN – M. Nicolas GROSSE – M. Maxime MOULIN, Conseillers
Communaux.

EXCUSES :

Mme Muriel SERGHERAERT, Adjoint au Maire

M. Romain FYVEY, Conseiller Communal.

ABSENT :

M. Roger LAURENT, Conseiller Communal

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS.

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC.

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 avril 2023

DELIBERATION

2023/ 21 - MOTION – SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES POUR LA RENOVATION DU COLLEGE GUY MOLLET.

La Ville de Lomme et son Maire ont été interpellés dans une lettre par l'Association des Parents d'Elèves du collège Guy MOLLET. Cette dernière fait état de la vétusté de l'établissement qui a pour conséquence de nuire aux conditions d'apprentissage des élèves et aux conditions de travail des enseignants et de toute la communauté éducative. Cette situation alarmante a été rappelée lors du dernier conseil d'administration auquel a participé le Maire.

Les collèges relèvent de la compétence des Départements, qui doivent par conséquent veiller à leur bon état général et prévoir sur le long terme les investissements indispensables.

Aujourd'hui, force est de constater que cette compétence n'est pas assumée concernant le collège Guy MOLLET, établissement de 360 élèves dans lequel règnent un climat serein et une dynamique éducative exemplaire.

Un courrier a été envoyé par le Maire/ Conseiller Départemental au Président du Département pour demander un projet indispensable de réhabilitation de l'établissement prenant en compte l'exigence absolue de confort pour les enfants, enseignants et personnels mais également l'impérieuse nécessité pour notre environnement de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Pour ces raisons, le Conseil Communal :

- Est aux côtés de l'APE pour défendre le droit à un collège de qualité pour toutes et tous.
- Demande au Département de réaliser rapidement les travaux dont le diagnostic a été parfaitement identifié.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **EMETTRE** un avis favorable à cette motion.

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



PUBLIE LE : 28 AVR. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Monsieur Christian POIRET
Président du Conseil départemental du Nord
Hôtel du département
51 rue Gustave Delory
59047 Lille cedex

Lomme, le 24 mars 2023

Références : OC/SD
Affaire suivie par : Simon DELANNOY
Objet : travaux au collège Guy Mollet

Monsieur le Président,

Le collège Guy mollet de Lomme attend, vous le savez, depuis de longues années des travaux importants qui deviennent aujourd'hui une priorité absolue notamment en termes de sécurité et de conditions de travail. Cela est vrai évidemment pour toutes celles et ceux qui travaillent dans cet établissement scolaire, communauté éducative au sens large : enseignants et personnels de service, élèves et parents fréquentant l'établissement.

Depuis plus de 8 ans très peu de travaux ont été entrepris alors que l'état des bâtiments s'est dégradé de manière manifeste et considérable provoquant aujourd'hui des inquiétudes fortes. Le bilan est accablant : de la moisissure dans les salles de classes, un bâtiment à l'aspect extérieur inacceptable, une cour impropre, des logements de fonction indignes et d'ailleurs fermés...

J'ai plusieurs fois interpellé Mme la Vice-Présidente déléguée, Mme CIETERS, qui n'a jamais pu ou voulu me répondre, ni lors de notre rencontre au collège, ni en commission au département. Vous avez, il y a quelques jours, définis vos priorités pour 2023 en termes d'investissements pour les collèges sans que des travaux conséquents et de réhabilitation n'apparaissent pour le collège Guy Mollet. Comme Maire de Lomme et Conseiller départemental du canton de Lille-6, je le regrette profondément et me fais une nouvelle fois la voix des lommoises et lommois qui attendent au moins une réponse. Le collège sera-t-il réhabilité ? Quand et à quelle hauteur ?

360 élèves étudient aujourd'hui dans des conditions très inconfortables, même si les résultats scolaires ne s'en ressentent pas au regard de l'excellence des taux de réussite au DNB. Ce collège est un exemple magnifique du travail réalisé par tous portant la réussite éducative et scolaire à laquelle je me sens profondément attaché.

Nous soutenons d'ailleurs de nombreux projets de l'établissement et menons avec les équipes enseignantes et élèves de nombreux projets mais évidemment, dois-je vous le rappeler, vous êtes propriétaire des murs et votre responsabilité est engagée.

360 élèves et des centaines de familles attendent ces travaux absolument indispensables alors que l'état du collège Guy Mollet souligne la vétusté, l'inconfort pour ne pas dire plus. J'attends, les lommoises et les lommois attendent, une réponse rapide et positive permettant d'engager avec les usagers, les parents, les élèves et les enseignants un dialogue constructif sur l'avenir du collège Guy mollet de Lomme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Olivier CAREMELLE



Maire de Lomme
Conseiller départemental du Nord